



**LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COLLÈGE DE ZONE EN SÉANCE
DU 5 NOVEMBRE 2019**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019.

Point 2. Schéma d'organisation opérationnelle.

Présentation ; pas de décision.

Point 3. Programme pluriannuel de politique générale.

Présentation ; pas de décision.

Point 4. Ordonnancement des mandats.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 5. Ratification des bons de commande.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 6. Reporting budgétaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le reporting budgétaire présenté en séance.

Point 7. Processus de réclamation relative à une facture émise par la Zone de Secours.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de valider le processus de réclamation relative à une facture émise par la Zone de Secours.

Point 8. Réclamations de factures

À l'unanimité, le Collège de Zone statue sur la suite à donner à trois réclamations de facture.

Point 9. Réclamation – Facture liée aux interventions du 30/07/2015 au 06/08/2015.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de la suite à donner à la facture liée aux prestations de la Zone de Secours du 30/07/2015 au 06/08/2015.

Point 10. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées à ces prestations impayées et de déléguer au comptable spécial la signature pour le compte du collège de zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 11. Consultance en informatique pour une durée d'un an - Modification du marché

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la modification du marché "Consultance informatique pour une durée d'un an" attribué en date du 5 février 2018.

Point 12. Rupture de commun accord du contrat d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de mettre fin, par rupture de commun accord, au contrat de travail d'un membre du personnel administratif à la date du 31 décembre 2019.

Point 13. Procédure d'engagement d'un assistant administratif par appel restreint.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de déclarer un poste d'assistant administratif vacant, de lancer un appel à candidats restreint pour le recrutement d'un assistant administratif au service Finances et d'arrêter le règlement fixant le contenu du concours ainsi que la composition du jury d'examen.

Point 14. Procédure de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de valider les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires et d'arrêter la liste des 13 lauréats du concours à verser dans la réserve de recrutement.

Point 15. Prolongation du stage de recrutement d'un membre opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prolonger le stage de recrutement d'un sapeur-pompier professionnel.

Point 16. Prolongation du stage de recrutement d'un membre opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prolonger le stage de recrutement d'un sapeur-pompier professionnel.

Point 17. Fin de stage de recrutement et nomination d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de confirmer la nomination d'un membre du personnel opérationnel professionnel au grade de sapeur-pompier.

Point 18. Fin de stage de promotion au grade de sergent d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de confirmer la promotion d'un membre du personnel opérationnel professionnel au grade de sergent.

Point 19. Désignation d'un Conseiller en prévention de niveau 2.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de désigner un membre du personnel administratif en tant que Conseiller en prévention de niveau 2 à partir du 1^{er} janvier 2020.

Point 20. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur public d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter l'ancienneté pécuniaire acquise de plein droit avant son engagement au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 21. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Points 22 à 25. Cumul d'activités professionnelles.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder les autorisations de cumul d'activités professionnelles, pour une durée de 4 ans, à 3 membres du personnel opérationnel professionnel et 1 membre du personnel administratif.

Point 26. Réaffectation pour raisons médicales.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de réaffecter temporairement un membre du personnel opérationnel professionnel temporairement inapte médicalement à l'exercice de sa fonction, mais déclaré apte à exercer pendant cette période une autre fonction dans la zone, compatible avec son état de santé.

Point 27. Demande de congé parental pour un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder à un membre du personnel administratif un congé pour interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental.

Point 28. Demande de congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la demande de congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel pour une durée de 12 mois.

Point 29. Congé sans solde.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder à un membre du personnel administratif un congé sans solde de 39h54.

Points 30 et 31. Mise en disponibilité suite à l'épuisement des heures de maladie.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité de 2 membres du personnel opérationnel professionnel suite à l'épuisement de leurs soldes d'heures de maladie.

Point 32. Evolution barémique d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ne pas octroyer d'évolution barémique à un membre du personnel administratif selon les conditions indiquées au statut.

Point 33. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer une promotion barémique à un membre du personnel administratif qui entre dans les conditions définies dans le statut.

Points 34 et 35. Allocations pour diplôme.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer des allocations pour diplôme à 2 membres du personnel opérationnel volontaire qui entrent dans les conditions définies dans le statut.

Point 36. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

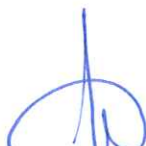
À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission volontaire d'un sapeur-pompier volontaire stagiaire.

Le Collège de Zone fixe la date de sa prochaine réunion au lundi 18 novembre 2019 avant la séance du Conseil de Zone.

Pour le Collège de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone

P.O. 

Paul-Olivier DELANNOIS
Président de Zone

